

Prix « Pilier collégial francophone »

CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET PROCESSUS DE SÉLECTION

Le Prix « **Pilier collégial francophone** » est remis à chaque année par le RCCFC en guise de remerciement à une personne ou à une organisation qui est une inspiration pour le secteur collégial francophone au Canada.

Pilier : (Définition du dictionnaire Larousse) – nom masculin du latin populaire pilare · personne, chose dont la présence, l'activité est essentielle à l'existence d'un organisme, d'une institution : c'est un pilier de la maison.

Quel type de contribution le Prix « Pilier collégial francophone » récompense-t-il ?

Le prix peut être remis pour reconnaître :

- 1) Une action d'envergure ou une contribution ayant permis au réseau collégial francophone de se démarquer et de s'épanouir au niveau régional, national ou international ;
- 2) Un accomplissement ou une contribution d'ordre personnel en faveur du secteur collégial francophone ;
- 3) Un anniversaire de fondation d'une institution ou d'un organisme qui s'est démarqué par la qualité de son engagement et de ses réalisations.

Qui peut recevoir le Prix « Pilier collégial francophone »?

- 1) Une personne provenant du milieu collégial francophone du Canada ;
- 2) Une personne ne provenant pas du milieu collégial francophone du Canada, mais ayant un impact sur ce dernier ;
- 3) Une association ou un organisme dûment constitué, ayant eu un impact démontré sur le secteur collégial francophone ;
- 4) Un mouvement ou un regroupement citoyen créé pour une cause spécifique en lien au secteur collégial.

Nous notons que le prix peut aussi être octroyé à une personne décédée, à titre posthume.

Qui ne peut pas recevoir le Prix « Pilier collégial francophone »?

- 1) Un(e) parlementaire en exercice, que ce soit au niveau fédéral ou provincial/territorial ;
- 2) Un(e) élu(e) municipal en exercice ;
- 3) Un(e) agent(e) parlementaire ou titulaire d'une charge publique en exercice ;
- 4) Un(e) haut(e) fonctionnaire en exercice.

Qui peut présenter une candidature pour le Prix « Pilier collégial francophone » ?

Seuls les organismes membres du RCCFC peuvent présenter des candidatures.

Comment présenter une candidature ?

Le dossier de mise en candidature doit inclure :

- 1) une lettre de présentation décrivant la contribution du candidat ou de la candidate et expliquant pourquoi il ou elle devrait recevoir le Prix « Pilier collégial francophone »;
- 2) des notes biographiques, un curriculum vitae ou tout autre renseignement que vous estimez pertinent par rapport au candidat ou à la candidate.

Comment la sélection du lauréat ou de la lauréate se fait-elle ?

La RCCFC soumet les candidatures à son conseil d'administration pour décision. La direction générale du RCCFC participe à la discussion, sans droit de vote.

Quand devez-vous envoyer votre dossier de mise en candidature ?

Le dossier de candidature doit être envoyé au plus tard le 9 août à Jean Léger, directeur général du RCCFC.

Les lauréats du Prix « Pilier collégial francophone » :

2018 Norbert Roy, Nouveau-Brunswick